

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



Lettre d'information N°35 / 2023 – Avril



Olivier Becht, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lors de la Journée d'accès au marché organisée par la direction générale du Trésor le 27 mars

Pour accéder aux travaux et études menés dans le cadre de la CTI, cliquer [ici](#).

Agenda international

L'Agenda international recense les actions à l'international des membres de la CTI, institutionnels et professionnels. La dernière mise à jour de cet agenda est accessible à [ce lien](#).

Si vous souhaitez y faire apparaître vos événements, merci de nous les communiquer à l'adresse commission.internationale@franceagrimer.fr

Task force Arabie saoudite / Emirats arabes unis : 20 avril (9h30-11h30) en visioconférence

Réunion plénière de la CTI internationale : 21 juin (9h30-12h) en présentiel

Contacts : chloe.paquette@franceagrimer.fr ; marie.bonnamy@franceagrimer.fr

Accompagner dans la durée

Semaine de l'export – Revoir les Journées Export Agro & Journée Accès au Marché

Inaugurée le 27 mars par les ministres Marc Fesneau et Olivier Becht autour des perspectives offertes par les accords commerciaux de l'Union européenne, la semaine de l'export à laquelle ont participé plus de 350 entreprises a été ponctuée pendant 4 jours de plus d'une dizaine de webinaires portant notamment sur :

- les [outils publics d'aide à l'export](#),
- les marchés à fortes opportunités commerciales ([Belgique](#), [Canada](#), [Côte d'Ivoire](#), [Pays-Bas](#), [Péninsule ibérique](#), [Royaume-Uni et Irlande](#)),
- o la [logistique maritime et portuaire des produits agricoles et agroalimentaires](#),
- o les [procédures d'agrément à l'exportation vers les pays tiers](#),
- o l'[image des produits agroalimentaires français à l'international](#).

Pour consulter les études présentées lors des JEA, [cliquer ici](#).

Contacts : elloa.saleh@dgtresor.gouv.fr ; marie.bonnamy@franceagrimer.fr

GT « opportunités-pays » centré sur l'Allemagne et le Japon

Les conseillers aux affaires agricoles ont présenté les actualités économiques et agricoles des deux pays. Des actions pourraient être envisagées en marge du salon Foodex (Tokyo, mars 2024) et de l'Exposition universelle d'Osaka en 2025. Pour consulter le support de présentation, [cliquer ici](#).

Contacts : chloe.paquette@franceagrimer.fr ; marie.bonnamy@franceagrimer.fr

Analyse de la souveraineté alimentaire française – détail par produit

L'étude réalisée par FranceAgriMer s'intéresse à la maîtrise des dépendances externes que recouvre la souveraineté alimentaire. L'évolution des indicateurs (capacité d'exportation, dépendance aux importations...) est détaillée pour plus d'une trentaine de produits.

Pour consulter l'étude, [cliquer ici](#).

Contacts : pierre.claquin@franceagrimer.fr ; cecile.guillot@franceagrimer.fr

Publications gratuites de Business France

Dans le cadre de la Team France Export, un certain nombre d'[études](#), de [dossiers thématiques et sectoriels](#), d'[analyses de marchés](#) et de [guides d'affaires](#) publiés par Business France sont disponibles gratuitement au téléchargement depuis le mois de mars sur les sites de la [Team France Export](#) et de [Business France](#).

Contact : julie.martin@businessfrance.fr

Ouvrir et maintenir les marchés

Chine – Avancées SPS obtenues suite à la visite d'Etat

Les autorités chinoises ont accordé un agrément à 15 nouvelles entreprises du secteur porcin (8 entreprises de la charcuterie, 7 abattoirs). Elles se sont également engagées à agréer 15 entreprises du secteur des produits de la mer ainsi qu'à accélérer le traitement des demandes d'enregistrement des recettes de laits infantiles de façon à garantir la poursuite des exportations qui représentent un poste important des échanges commerciaux avec la Chine (400 M d'euros). Par ailleurs, après plusieurs années de négociations, la France a obtenu des ouvertures de marché pour les produits laitiers destinés à l'alimentation animale et les baby kiwis. Les modalités concrètes et délais de ces ouvertures de marché restent à préciser. Enfin, les autorités chinoises se sont engagées à ouvrir rapidement des discussions sur le zonage relatif à l'influenza aviaire hautement pathogène, à l'image de la négociation qui avait été conduite sur la peste porcine africaine.

Contact : export@franceagrimer.fr

Chine CIFER – Dates limites de transmission des demandes par les entreprises de denrées d'origine animale souhaitant un agrément à l'exportation

Des informations ont été diffusées régulièrement ces derniers mois par FranceAgriMer pour chaque filière en matière de modalités d'agrément des établissements pour l'exportation vers la Chine. Le récapitulatif des dates limites de dépôt des dossiers par les entreprises auprès de leur DDPP (via Expadon2, le dépôt similaire dans l'application CIFER devant suivre ce dépôt) est le suivant :

Produits apicoles :

- Renouvellement d'agrément et complément de dossier : avant le 12 mai 2023.

Produits carnés et boyaux :

- Renouvellement d'agrément et complément de dossier : 30 mars 2023.

Produits de la pêche et de l'aquaculture non vivants :

- Renouvellement d'agrément : 30 mars 2023.
- Complément de dossier : 15 avril 2023.

Produits laitiers :

- Renouvellement d'agrément : 15 avril 2023.
- Complément de dossier : 15 mai 2023 (après acceptation des renouvellements d'agrément, date susceptible d'être décalée).

Contact : export@franceagrimer.fr

Chine CIFER – Dates limites de transmission des demandes par les entreprises de denrées d'origine végétale souhaitant un agrément à l'exportation

Concernant les opérateurs exportant les produits végétaux ou assimilés suivants et considérés à risque sanitaire élevé par les autorités chinoises (pour mémoire, il s'agit de ceux pour lesquels il est mentionné « Yes » dans la colonne F du tableau en ligne sur le [site internet de FAM](#)) :

- graisses et huiles comestibles ;
 - pâtes alimentaires farcies ;
 - céréales comestibles ;
 - produits industriels de la meunerie et le malt ;
 - légumes frais et déshydratés ainsi que les haricots secs ;
 - assaisonnements ;
 - noix et graines ;
 - fruits secs ;
 - grains de café non torréfiés et fèves de cacao ;
 - aliments destinés à des usages diététiques spéciaux ;
 - aliments diététiques.
- Complément de dossier : avant le 15 mai 2023 directement sur CIFER. Une fois le dossier déposé, les entreprises doivent impérativement transmettre dans la foulée un message au bureau 4 B de la DGCCRF (bureau-4B@dgccrf.finances.gouv.fr) pour que l'instruction soit faite avant transmission aux autorités chinoises.
 - Renouvellement d'agrément : il n'a pas été noté d'échéance dans les mois qui viennent pour ces produits (généralement une échéance en 2025 est notée). Néanmoins, chaque entreprise est invitée à vérifier que son agrément reste valide sans avoir besoin de préparer un renouvellement rapidement. Pour effectuer cette vérification, utiliser le site chinois <https://ciferquery.singlewindow.cn>.

Contact : export@franceagrimer.fr

Brexit : Publication du nouveau modèle de contrôles aux frontières (TOM)

Le gouvernement britannique a publié le 5 avril son [nouveau modèle de contrôles aux frontières](#) (*Target Operating Model*, TOM) qui doit être mis en œuvre en trois étapes :

- **31 octobre 2023** - Introduction de la certification sanitaire sur les produits animaux à risque moyen et sur les plantes, produits végétaux, denrées alimentaires et aliments pour animaux d'origine non animale à risque élevé.
- **31 janvier 2024** - Introduction de contrôles documentaires, d'identité et physiques à la frontière pour les produits animaux, plantes, produits végétaux, denrées alimentaires et aliments pour animaux d'origine non animale à haut risque.
- **31 octobre 2024** – Entrée en vigueur de déclarations de sûreté et de sécurité pour les importations en provenance de l'UE.

Pour plus d'informations sur les contrôles liés aux différentes catégories de risque, [cliquer ici](#). Les autorités britanniques appellent les parties prenantes à transmettre leurs remarques sur ce nouveau modèle de contrôle en répondant à [ce questionnaire](#). Elles prévoient des [réunions d'informations en anglais](#) et un événement virtuel pour la France le 3 mai de 11h à 12h ([lien de connexion ici](#)).

Contact : cellule.brexit@franceagrimer.fr

Afrique subsaharienne à l'ordre du jour du Comité d'appui au développement de la coopération institutionnelle du 22 mars

Les acteurs publics et privés de la coopération agricole ont évoqué différents axes de coopération avec les pays de l'Afrique subsaharienne : amélioration des systèmes SPS, structuration des filières, formation de niveau bac +2/+3, implication du secteur privé dans la transformation des productions, transition productive et agroécologique. Ces axes ont été illustrés par des projets en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Angola dans les domaines de l'élevage, de la production de sel, des semences ainsi que par les activités de l'AFD. Les échanges ont fait ressortir la multiplicité des attentes des pays africains et la nécessité pour « l'équipe France » publique et privée de cartographier les initiatives et de prioriser les réponses à apporter. Pour accéder au diaporama, [cliquer ici](#).

Contacts : sonia.stimmer@franceagrimer.fr ; estelle.bitan-crespi@franceagrimer.fr

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : mission des Affaires européenne et internationales
Mention légale : les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en oeuvre par FranceAgriMer et les modalités d'exercice de droit « informatique et libertés » sont consultables sur la page www.franceagrimer.fr/RGPD

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre d'information, merci de l'indiquer en répondant au présent courriel.